

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Étranger, 7 francs.

VOL. X

1 MAI 1911

No. 9

SOMMAIRE—La question universitaire au Manitoba—Au Couvent de Saint-Norbert et à l'Orphelinat de Winnipeg—Fondation de l'Œuvre du Bon-Pasteur à Winnipeg—Profession religieuse et vêtue à la Maison-Vicariale—Les Flamands de Saint-Boniface—Vêtue à la Maison-Ch pelle—Nominations ecclésiastiques—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.—Supplément.

LA QUESTION UNIVERSITAIRE AU MANITOBA.

L'Université du Manitoba a été fondée en 1877. Mgr Taché prit une part active à cette fondation. Le projet d'organisation fut discuté entre l'archevêque de Saint-Boniface, l'évêque anglican, divers membres du clergé catholique et du clergé protestant et plusieurs laïques de l'une et de l'autre confession. Mgr Taché voulait que l'Université se contentât d'examiner les candidats et de conférer les degrés; il repoussait énergiquement l'idée d'une Université enseignante, car l'enseignement religieux ne peut être donné par un corps formé d'élèves qui appartiennent à des confessions différentes. Ses vues prévalurent.

Sous son inspiration, la corporation du collège de Saint-Boniface, dans une réunion du 10 janvier 1877, décida " que le collège concourrait à la demande d'une Université à Manitoba, à la condition, que tous les droits, obligations et privilèges du collège, comme institution catholique, seraient maintenus, et que le collège, en s'affiliant à l'Université, conserverait sa parfaite autonomie."

Par une loi passée peu après, les trois collèges établis alors dans la province, le collège de Saint-Boniface, *catholique*, (1818), le collège Saint-John, *anglican*, (1866), et le collège de Manitoba, *presbytérien*, (1871), composèrent l'Université. Le collège Wesley, *methodiste*, fut établi et affilié en 1888. A cette même année remonte aussi l'affiliation du collège de Médecine, *Medical College*, fondé en 1883, tandis que le collège d'Agriculture, *Agricultural College*, fondé en 1903, ne fut affilié qu'en 1908. A l'origine l'enseignement était donné par les collèges, indépendamment de l'Université, qui ne faisait qu'examiner les candidats et conférer les grades; c'était une *fédération* de collèges.

Cependant, un groupe de Protestants qui avaient des vues diffé-

rentes de celles de l'Archevêque, réussit à faire insérer dans la loi, *on ne sait comment*, à la suite des articles qui bornaient les attributions de l'Université à l'examen des candidats et à la collation des grades, ces mots: *pour le présent*. Cette addition: *at present*, est écrite en marge de l'acte constitutif de l'Université et porte des initiales officielles. Ce qui prouve qu'elle est postérieure à l'entente des représentants des collèges et le fait de la politique. Son insertion est cependant légale. Elle pouvait paraître assez anodine alors, mais dans la suite les Protestants s'en prévalurent pour créer des chaires d'enseignement, malgré l'opposition de l'Archevêque et des Catholiques.

Au début, l'Université avait le caractère que lui voulait l'Archevêque, celui d'un corps neutre qui *ne distribue pas*, mais *encourage* seulement l'enseignement. "Notre Université, écrivait le prélat à Mgr Grandin le 24 février 1877, n'est pas tout ce que nous pourrions souhaiter, mais bien tout ce que nous pouvions espérer dans les circonstances actuelles." Cette création, écrivait-il le 15 mai de la même année au Rme Père Fabre, supérieur général des O. M. I., sans être parfaite nous assure des avantages, celui surtout d'encourager les études et de faire connaître le mérite des maîtres catholiques au monde protestant."

L'Université avait à sa tête un *Conseil Universitaire*, composé de 26 membres. Sur ce nombre, huit furent pris parmi les Catholiques. Le 8 septembre 1877, le collège de Saint-Boniface, en acceptant l'affiliation proposée, nomma sept personnes pour le représenter à la dite Université, à savoir Mgr l'Archevêque, MM. les abbés Lavoie, G. Dugas, Forget-Despatis, et MM. J. Dubuc, J. N.-A. Provencher et Jarvis. De plus, M. Royâl fut nommé vice-chancelier.

Le Conseil Universitaire fut, à ses débats, un corps remarquable par son esprit d'équité et de courtoisie. "Nous avons, écrit l'honorable Juge Dubuc, dans un *Mémoire concernant Mgr Taché*, des réunions assez fréquentes pour discuter l'organisation de l'Université, le programme des études et les autres questions qui étaient de notre ressort. Mgr Taché s'en occupait activement et efficacement. Sa parole était écoutée avec attention et respect, et il était rare que ses propositions, marquées au coin du sens pratique, ne fussent pas accueillies favorablement et acceptées. Les discussions étaient toujours fort courtoises dans le Conseil Universitaire, comme dans le Bureau d'Education, et une bonne entente régnait entre les divers groupes du Conseil."

"Mgr Taché, poursuit toujours le même témoin, assista aux réunions du Conseil Universitaire jusqu'à ce que certains Protestants eussent réussi à faire prévaloir leur désir d'une Université enseignante. Alors, Sa Grandeur, dégoûtée de l'attitude des dignitaires protestants qui, malgré l'entente initiale, ne voulaient tenir aucun compte des réclamations et des droits des Catholiques, ne voulut plus revenir

au Conseil et s'y fit représenter par un délégué, spécialement le R. M. Cherrier," (1) qui était déjà représentant régulier du collège de Saint-Boniface.

Mgr Taché, comme nous venons de le voir, a consenti à l'établissement d'une Université *neutre*, à la condition expresse qu'elle ne fut pas *enseignante*. Et, dès que ce principe eût été violé par la création de *chaires neutres* aux mains de cette *Université neutre*, il protesta solennellement en se retirant du Conseil Universitaire. Cette position, si clairement définie, du vigilant Archevêque projette une clarté lumineuse sur les questions délicates que nous avons à traiter dans cet article, à savoir les projets de certains Catholiques irlandais de Winnipeg concernant l'établissement, à proximité de l'Université, d'un collège ou résidence, d'où les élèves catholiques de langue anglaise iraient suivre les *cours neutres* de l'*Université neutre* avec les correctifs que nous indiquerons.

* * *

Les succès constants du collège de Saint-Boniface dans les concours universitaires sont assez connus pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister. Comme on le sait, le collège possède deux cours classiques parallèles, absolument séparés, avec double personnel. L'un est français et l'autre anglais. Ce dernier a été définitivement établi en 1906, dès que le nombre des élèves de langue anglaise eut justifié sa création. Les résultats d'examens publiés par l'Université du Manitoba prouvent que ce cours est tout à fait à la hauteur de la position et que les élèves qui le fréquentent ne le cèdent en rien à ceux des autres collèges.

Il semble donc que dans les circonstances on ne puisse rien désirer de mieux pour l'éducation et l'instruction de nos élèves catholiques de l'un et de l'autre cours. Ils jouissent d'une part des avantages que comportent les degrés universitaires et de l'autre ils possèdent toutes les garanties d'une éducation profondément chrétienne, dans une atmosphère où il n'y a rien à craindre pour l'intégrité de la doctrine et la rectitude de l'enseignement catholique, sous la direction des incomparables éducateurs que sont les Pères de la Compagnie de Jésus.

Néanmoins, et nous le constatons avec peine, certains laïcs catholiques de langue anglaise de Winnipeg, perdant de vue les immuables principes de l'Église sur l'éducation de la jeunesse et caressant des projets inacceptables, travaillent à battre en brèche cette forteresse que constitue pour les élèves de toute langue et de toute nationalité le collège de Saint-Boniface. Ils voudraient en retirer les élèves catholiques de langue anglaise. Si encore ils proposaient la fonda-

(1) Ce résumé historique est en grande partie tiré de *La Vie de Mgr Taché* par Dom Benoit, vol II, p. 304 et suiv.

tion d'un collège catholique de langue anglaise à Winnipeg, sur le plan et le modèle de celui de Saint-Boniface, il n'y aurait rien à redire. Mgr l'Archevêque a, dès 1907, autorisé en principe cette fondation, dont la réalisation n'est qu'une question de temps et d'argent, comme l'a alors déclaré Sa Grandeur à une délégation de Catholiques irlandais de Winnipeg. Ce nouveau collège, il est vrai, priverait le collège existant d'une partie notable de ses ressources, mais ce serait tout. Celui-ci n'en conserverait pas moins ses deux cours français et anglais parallèles pour les élèves de langue française, pour ceux du Petit-Séminaire, du Juniorat des Oblats et aussi pour les élèves allemands, polonais, hongrois, ruthènes, même anglais et autres, qui voudraient continuer à fréquenter cette institution bientôt séculaire, à laquelle l'ancienneté donne le droit de préséance sur toutes les autres affiliées à l'Université et dont le passé glorieux est une garantie de succès pour l'avenir.

Cette perspective d'un nouveau collège catholique sauvegarderait les principes sacrés de l'éducation chrétienne. La position de ceux qui travailleraient à sa fondation serait inattaquable et elle recevrait le chaleureux appui des autorités ecclésiastiques du diocèse. Malheureusement les ressources semblent manquer aux promoteurs de la sécession. Comprenant que les Catholiques de langue anglaise au Manitoba ne sont pas encore assez nombreux pour subvenir aux frais de construction et d'entretien d'un nouveau collège et ne pouvant non plus espérer que le diocèse ou la Compagnie de Jésus, qui ont tant fait pour le collège actuel de Saint-Boniface, — lequel, comme nous l'avons établi, répond adéquatement à tous les besoins, — leur fasse cadeau d'une telle institution, ils ont eu recours à un expédient et ont élaboré le plan que nous allons exposer.

* * *

Ce plan a été formulé pour la première fois devant le Conseil Universitaire le 8 décembre dernier par le Dr James A. Devine, qui fut pendant cinq ans représentant du collège de Saint-Boniface dans le dit Conseil. A ce moment le docteur avait déjà été forcé de donner sa démission comme représentant du collège de Saint-Boniface précisément à cause de ses vues sur ce sujet. Il assistait à la réunion du Conseil Universitaire sur une délégation personnelle, et partant irrégulière, du Dr Chown. Voici le texte de la résolution:

"Whereas it has been announced that in the event of the proposed reorganization of the University of Manitoba, St. Boniface college may withdraw from the said University;

"Whereas it is the wish of the English-speaking laity, and we believe it to be in the interest of the whole of the Catholic body in Manitoba, to have a college in affiliation with the University and to take advantage of the teaching faculties of the said University;

"Therefore be it resolved, that should St. Boniface college with-

draw, we declare it to be the desire of the English-speaking Catholic laity to remain in affiliation with the University of Manitoba, and to receive the necessary ground at the University site, upon which to erect a college or residence, upon the plan adopted by the English-speaking Catholics at Oxford University, at which Catholic students in attendance at the University may reside."

Il convient de rappeler ici qu'il y a quelques années le Gouvernement du Manitoba confia à une Commission royale le soin d'étudier le fonctionnement de l'Université et de lui faire part de ses vues sur les moyens de l'améliorer. Sept membres composaient cette commission. Deux d'entre eux, M. l'abbé A.-A. Cherrier et M. J.-A.-M. Aikins recommandèrent le maintien de la position qu'occupent présentement les collèges affiliés comme facteurs essentiels de l'existence et de l'administration de l'Université, tandis que trois autres, M. Machray, le Dr Wilson et le Rév. J. Gordon, suggérèrent de réduire la position de ces mêmes collèges à un minimum et de faire disparaître presque entièrement leur action et leur influence présentes dans la direction de l'Université. Les deux autres commissaires, M. le Juge Cameron et le Dr McIntyre, partagèrent aussi en principe cette dernière manière de voir. Naturellement les autorités du collège de Saint Boniface ne pouvaient pas accepter silencieusement cette décision de la majorité de la Commission, qui de prime abord signifiait une reconnaissance d'indignité, ou tout au moins d'incapacité, à continuer l'œuvre que pendant plus de trente années cette institution avait accomplie avec tant de zèle et un si remarquable succès. D'où la position que prirent, presque à l'unanimité, ses représentants dans le Conseil Universitaire. Mais il ne suivait pas de là que le collège allait rompre avec l'Université, comme le faisait entendre la résolution précitée. A preuve ces deux déclarations du R. P. Joseph Carrière, recteur, dans une lettre publique, datée du 12 décembre.

1. St. Boniface college is not disposed to withdraw till we are literally evicted from the University, for we are in our own household there, and we will stick to our affiliation and not sever our connection as long as no majority denies us authoritatively the right of being considered as a part of the University and treated accordingly.

2. We are not likely, it is true, to take advantage of the teaching faculties of the University, at least, most of them. But the reason for that is plain. We want our undergraduates (1) to imbibe a thorough Catholic spirit under Catholic tuition, and in this we feel the majority of the Catholics of Winnipeg must be siding with us.

(1) Par *undergraduates* nous entendons les élèves de Belles-Lettres et des autres classes supérieures qui se préparent au baccalauréat. *A fortiori* les élèves des classes inférieures ne sauraient être soustraits à l'atmosphère catholique. — Note des Cloches.

Le 14 décembre, seize catholiques irlandais de Winnipeg publient une lettre dans laquelle ils affirmaient que le docteur Devine avait été dûment autorisé à présenter leurs vues au Conseil Universitaire et qu'ils avaient unanimement approuvé sa résolution avant qu'elle fût présentée. En réponse à la position prise par le R. P. Recteur du collège dans la seconde des déclarations, que nous venons de citer, ils ajoutaient: "This is just where the Catholics of Winnipeg take issue with the rector of St. Boniface college. Up to the present time the students of St. Boniface college have been deprived of the advantages of the university training. All the advantage given them was the degrees of the university. Now that the university proposes to give its students the advantage of a complete university training, the English-speaking Catholics of this province desire that our students should not be deprived of these advantages. We have, therefore, resolved that a college or residence for our students be erected in close proximity to the university, on a plan similar to that adopted by the English Catholics for their students attending the University of Oxford. In that college we intend to place Catholic tutors or professors who will be in every way qualified to look after the moral and religious training of our students. We intend that these professors should be "men of light and learning," who will set the pace in higher educational training. With such men to guide, direct and correct any false tendencies that may creep into the teachings of the university, there can be no fear of the morals and religion of the Catholic students in attendance at the university. We wish our Catholic students to mingle with the others students and to grow up virile Catholics, able to meet and vanquish the errors that they encounter. We have nothing to fear in such environment. The most learned body in England today is the Jesuits. Let us have as the guardians of our students English Jesuits resident in our proposed college and we will answer for the moral, religious and intellectual training of our students. This is our ambition and nothing short of this will satisfy us."

Notons que cette lettre portait la signature des deux représentants laïques de langue anglaise du collège de Saint-Boniface dans le Conseil Universitaire: celle du Dr J. K. Barrett et celle du Dr James McKenty. Celui-ci venait d'être appelé à remplacer le Dr J. A. Devine. Cet extrait dessine nettement le plan que l'on veut substituer au cours anglais du collège de Saint-Boniface et l'on ne pourra pas nous reprocher de ne l'avoir pas loyalement exposé. Ces Catholiques irlandais veulent donc dans l'Université d'Etat, neutre et enseignante, qu'ils comptent voir s'organiser tôt ou tard, un collège ou une résidence où leurs enfants seraient logés, nourris et surveillés, et d'où ils se mêleraient chaque jour aux élèves des diverses dénominations protestantes et feraient leurs classes à leurs côtés, sous la direction de professeurs censés neutres, mais qui partant pourraient être même im-

pies ou athées. Bien illusoire est le moyen imaginé pour parer à cet inconvénient, à savoir la surveillance de maîtres catholiques, voire même de prêtres, qui corrigeraient, au besoin, tous les enseignements suspects ou erronés. Pourquoi boire à une coupe peut-être empoisonnée sous prétexte que l'antidote est tout près ? Pourquoi se contenter d'un minimum d'esprit catholique dans l'éducation quand on possède la plénitude de l'enseignement catholique ? Pourquoi soustraire cette tendre jeunesse, non encore mûrie, à l'atmosphère d'une instruction imprégnée de foi, de piété et de vérité catholiques ? C'est vraiment le point sombre de la résidence.

On met de l'avant, il est vrai, pour justifier cette proposition, l'exemple d'Oxford. On fait erreur cependant quand on parle de résidence oxonienne pour les *undergraduates* catholiques. Rien de tel n'existe en réalité, si ce n'est pour les membres des communautés religieuses. Ce ne sont pas les trop jeunes élèves catholiques qui sont autorisés à étudier à Oxford, ceux dont l'âme de cire est susceptible de l'empreinte du faux comme du vrai, ceux qui ne savent pas encore se soustraire à la fascination du professeur éminent, ou sur qui la réfutation de l'erreur n'a pas encore de prise. A preuve cet extrait d'une lettre récente (4 janvier 1911) du R. P. O'Hare, S. J., curé de la paroisse de St-Aloysius, à Oxford, au R. P. Recteur du collège de Saint-Boniface: "There is no Catholic hall or residence except for members of religious orders, e. g. our scholastics at Pope's hall, or St. Edmund's house, Cambridge, for young secular clerics Of course catholic students come up here, as a rule, after a full course in one of our Catholic schools, being well grounded in their religion, and at an age when they may be expected to mix with non-catholic students without greater risks than they would run in any secular career."

On sait que pendant de longues années les évêques d'Angleterre, ayant à leur tête les cardinaux Wiseman et Manning, s'opposèrent énergiquement à la fréquentation des Universités d'Oxford et de Cambridge par les étudiants catholiques. La question ne fut définitivement tranchée que le 7 avril 1895 par un rescrit de la S. Congrégation de la Propagande, qui déclara que la chose serait désormais tolérée, à condition que les *undergraduates* catholiques suivissent des cours ou conférences régulières, données par des professeurs catholiques, spécialement nommés par les évêques, sur la philosophie, l'histoire et la religion, de façon à prémunir les jeunes gens contre les fausses doctrines. Le Saint-Siège sanctionna en même temps la nomination par les évêques d'un chapelain spécial à chaque université pour prendre soin des *undergraduates* laïques catholiques.

Le R. P. Clark, S. J., sous la direction duquel le Campion Hall, pour les scolastiques jésuites, fut ouvert, raconte ainsi à ses frères d'Amérique dans une lettre du mois de mars 1897 comment s'accomplit l'événement: "Soon after Cardinal Vaughan succeeded to the

archbishopric of Westminster the question was reopened. Of course it was referred to Rome and of course there was considerable opposition on the part of some of the bishops, but the end of it all was that henceforward the frequentation of the universities was to be tolerated (not sanctioned) on condition of those who were sent there being sufficiently instructed in their religion beforehand, and also of their assisting regularly at lectures in philosophy, history or religion, to be given by a lecturer specially appointed by the bishops." Notons que la parenthèse: (not sanctioned) est de l'auteur même de la lettre citée. D'où l'on voit que le Saint-Siège ne fait que *tolérer* cet état de choses dans les circonstances spéciales où se trouvent les étudiants catholiques d'Angleterre et en raison des avantages particuliers que procurent les degrés des universités si célèbres d'Oxford et de Cambridge. Ces degrés ne peuvent s'obtenir que par la fréquentation des universités elles-mêmes, qui sont essentiellement enseignantes. De plus ces universités existent depuis des siècles et les Catholiques d'Angleterre se trouvaient en face d'une situation qu'ils leur était impossible de modifier ou d'améliorer. Il n'en n'est pas ainsi au Manitoba, où l'Université accorde les degrés aux élèves catholiques sans les contraindre de suivre ses cours. Il est vraiment étrange de voir des Catholiques renoncer de gaieté de cœur à une position si enviable, quand ils devraient s'unir aux autorités ecclésiastiques et à leurs coreligionnaires pour la maintenir et la consolider. N'est-ce pas désarmer au moment du combat ou plus exactement fournir des armes à l'ennemi ? Encore une fois si on proposait la fondation d'un nouveau collège catholique avec le maintien des droits naturels et acquis des Catholiques dans l'Université, nous comprendrions qu'on demande une chose légitime en soi, et nous n'aurions pas à déplorer une démarche si contraire aux principes de l'Eglise en matière d'éducation supérieure.

* * *

Nous avons dit précédemment que le collège actuel de Saint-Boniface, avec ses deux cours parallèles français et anglais, répondait adéquatement à tous les besoins. Nous n'avons pas dit assez et, pour rendre complète justice à cette institution, il faut ajouter qu'elle offre des avantages spéciaux et d'un ordre supérieur que deux collèges séparés seraient impuissants à procurer. Les élèves des diverses nationalités peuvent d'abord s'y familiariser avec les deux langues officielles du Canada, tout en apprenant le latin et les autres matières du cours classique. Leur contact et leurs relations de chaque jour contribuent, sinon à effacer, du moins à adoucir considérablement les apertés de races, toujours dangereuses dans un pays cosmopolite comme le nôtre, et constituent une préparation très précieuse au point de vue des futurs rapports religieux et sociaux. Cette préparation offre surtout d'innombrables avantages à ceux qui se destinent au ministère apostoli-

que: formation commune à la pratique de la piété, mentalité identique sur les questions religieuses et politico-religieuses, connaissance des aspirations des diverses races et même de plusieurs langues. Une attention suivie est aussi donnée à tout ce qui peut ouvrir la voie aux positions libérales au milieu d'une population cosmopolite et en majorité protestante. Ces avantages constituent assurément au collège de Saint-Boniface une position unique et très appréciable et c'est à bon droit que nous le qualifions plus haut de forteresse pour les élèves de toute langue et de toute nationalité. Il est indiscutable que ce mélange d'élèves catholiques est mille fois plus efficace pour former des *Catholiques virils* que la très dangereuse fusion avec les élèves protestants, sous le fallacieux prétexte de leur procurer l'avantage d'une formation universitaire neutre (a complete university training). Malgré les incontestables avantages qu'offre ce collège nous ne nous opposons nullement, bien au contraire, toutes nos sympathies sont d'ores et déjà acquises à la fondation d'un collège catholique anglais à Winnipeg quand le temps sera venu. Sur les 65 élèves qui suivent présentement le cours classique anglais au collège de Saint-Boniface, 27 seulement sont anglais, irlandais ou écossais. Les 38 autres sont allemands, polonais, hongrois, ruthènes, etc, et sont très contents de l'éducation qu'ils reçoivent. Leurs parents n'ont jamais non plus manifesté la moindre plainte et sont loin de partager l'opinion des Irlandais de Winnipeg. Ils ont au contraire toujours témoigné beaucoup de satisfaction et de gratitude. Tout porte à croire que si un autre collège se construisait à Winnipeg, ils n'en continueraient pas moins à envoyer leurs fils à Saint-Boniface, surtout si le nouveau collège n'était qu'un externat. Seuls les élèves de Winnipeg, qui sont présentement au nombre de 18 sur les 65 mentionnés, ou plutôt leurs parents, semblent se plaindre du régime du pensionnat et désirer l'externat.

* * *

Pour terminer cet article auquel la gravité des intérêts en cause nous a contraint de donner tant de développements, nous voulons consigner la résignation, comme représentants du collège de Saint-Boniface dans le Conseil Universitaire des deux membres laïques de langue anglaise, les docteurs James McKenty et John K. Barrett, qui ont eux-mêmes rendu publique la correspondance échangée à cette occasion avec le R. P. Recteur. Cette correspondance est précédée d'une lettre explicative signée par les deux démissionnaires, qui déclarent vouloir informer les Catholiques de langue anglaise du Manitoba des raisons qui les ont amenés à résigner leur position. Cette lettre, datée du 12 avril, se termine par la phrase suivante: "Before severing our connection with the university council we wish to express our thanks to, and grateful appreciation of, its members in almost unanimously making provisions for a chair of *Catholic* Philosophy in the university." Nous soulignons la grave inexactitude contenue dans ces lignes.

La résolution, à laquelle ces messieurs font allusion, se lit comme suit, dans les minutes officielles du Conseil Universitaire: "A chair of *Latin Philosophy* shall be established if a reasonable number of students desire it." Bien que le latin soit la langue liturgique de l'Eglise catholique pour les fidèles du rite latin, il ne s'en suit pas qu'une chaire de philosophie *latine* doive être nécessairement une chaire de philosophie *catholique*, quel que soit le sens que l'on attache d'ordinaire aux mots *Latin Philosophy* en anglais. Quant aux dispositions pourvoyant à l'établissement de cette chaire, il ne faut pas être grand clerc pour constater à première vue qu'elles n'offrent aucune garantie sérieuse. Elles ne pouvoient aucunement au choix du titulaire de la chaire. Sera-t-elle occupée par un catholique, un protestant, ou même un athée? Ce professeur sera-t-il nommé, ou au moins désigné et approuvé, par l'autorité ecclésiastique compétente? Autant de questions graves que le texte officiel laisse absolument à la merci d'une majorité protestante et conditionnées par le désir d'un nombre raisonnable d'élèves. Condition étrange en vérité et qui rappelle l'apologue de la queue qui veut se faire tête.

Il appert par la lecture de cette correspondance que le R. P. Recteur du collège demanda une première fois d'une manière discrète la résignation du Dr McKenty le 18 février, neuf jours après que celui-ci eut présenté de nouveau devant le Conseil Universitaire et fait insérer d'une manière régulière la résolution présentée une première fois irrégulièrement le 8 décembre par le Dr Devine, et cela après que M. l'abbé Cherrier, représentant du collège depuis 1878, eut obtenu de la grande majorité des membres du dit Conseil de la faire rayer des minutes en raison de son irrégularité originelle, que nous avons expliquée plus haut. Ce dissentiment était grave et patent, et contraire aux intérêts bien entendus du collège. Il justifiait pleinement l'action du R. P. Recteur qui rappelait dans sa lettre les conditions dans lesquelles le docteur avait accepté la position de représentant. "May I call your attention, écrivait le Recteur, to the following statements made on your behalf by Dr J. K. Barrett in a letter to me dated November 20, 1910? I quote:

"Dr McKenty will accept the position (of the college representative on the university council for 1910-1911) on condition that the representatives shall meet occasionally and discuss the policy of the college on university matters, and not be at variance when the matter come before the university. If at any time his views on important matters do not agree with the majority, he will ask that his resignation be accepted without causing any ado."

En accusant réception de cette première lettre le Dr McKenty demanda du délai afin de conférer avec le Dr Barrett alors absent de Winnipeg. Le 2 avril il adressa une deuxième lettre au R. P. Recteur dans laquelle il essayait d'établir que ses vues n'étaient pas en désac-

cord avec celles de la majorité et qu'il avait accepté la position avec la pensée qu'elle comportait "the duty to represent more especially the opinions of the English-speaking Catholics on matters of higher education."

Le R. P. Recteur ne fut pas lent à démolir cette argumentation et à établir les distinctions qui s'imposaient. Le 4 avril il répondit au Docteur: "... I am going to draw a distinction to point out in what sense your statement is verified and in what it is not.

I take it that you do not intend to say seriously that the majority of the representatives is not opposed by your claiming that contemplated Catholic residence in the contemplated neutral University of Manitoba! Do we not all know that such an idea is at variance with the views of our Pastor? How many of the representatives are willing to war against their bishop on so vital a question? It were a wilful delusion on your part to believe that you are not opposing five or six of us.

Now, for the other sense in which you are not opposed by us: It is in so far as you claim a college of your own for the English speaking students, provided you have means to get one. Such an institution might harm us, but as you have a right to it, I am willing, all are willing, if you can afford to procure it.

The distinction I have been drawing is all important.

Now, you state that your position of representative of the college carries with it the duty to represent especially the English-speaking Catholics — well and good. But your being a representative of St. Boniface college does not, cannot entitle you to voice the irate feelings of the enemies of the same college, I mean those who wilfully belittle our honest and earnest endeavors in behalf of the English-speaking element in the last ten years. That you voiced their feelings is the meaning attributed by all to your public utterances. If grievances are to be vented, take any legitimate means to the end, but do not, for decency's sake, use a weapon against those who trusted it to you.

Besides, your being a college representative does not, cannot, least of all, entitle you to ventilate views opposed to the views of our spiritual head, which doing on your part, is a serious aspersion on our whole body.

All this is why it is not fitting that you hold on to your position. I lay not my grievances against you on any bad intention, but the public facts are there, and they have to be met."

Cette lettre courageuse mettait les choses au point et il était impossible de se dérober à ses conclusions. Néanmoins le Dr McKenty conféra de nouveau avec son ami le Dr Barrett, comme nous en produirons la preuve dans un instant, et le 11 avril il essaya de se justifier, tout en donnant sa démission, en embrouillant plusieurs choses,

Comme question de fait il affirma que le R. P. John F. Cox, s. J., autre représentant du collège, avait voté avec lui pour l'adoption des amendements à l'acte universitaire: ce que le Révérend Père fut contraint de nier par une lettre publique datée du 14 avril. De plus dans ce plaidoyer *pro domo* il décore de l'épithète *catholique* la chaire de philosophie *latine* mentionnée plus haut. L'exactitude nous force à reconnaître que la correspondance établit que le P. Cox a voté avec lui pour l'insertion dans les minutes du Conseil Universitaire de la résolution des Catholiques de langue anglaise et pour l'établissement de la chaire de philosophie latine. *Unique sum.*

Le même jour le Dr Barrett adressait lui aussi au R. P. Recteur la courte missive suivante:

"Dr McKenty has submitted to me your letters of February 18 and April 4. and his replies thereto. As I am in perfect accord with action taken by Dr McKenty since his appointment as a representative of St. Boniface college in the university council, I feel that I should tender my resignation with his."

Inutile d'ajouter que la résignation de l'un et de l'autre a été acceptée.

Pour résumer le tout il est bon de faire remarquer quatre choses en guise de conclusions:

1. *Le projet d'amendement à l'acte universitaire préparé par la majorité du Conseil n'a pas reçu l'approbation du Gouvernement et l'on ne peut pas encore prévoir quand la question sera réglée, attendu qu'il y a de sérieuses difficultés de la part du Gouvernement et de la part de plusieurs collèges. Manifestement les choses demeureront quel-que temps encore dans le "statu quo."*

2. *Il ne saurait être question pour les Catholiques d'Université d'Etat neutre et tous doivent combattre énergiquement ce projet.*

3. *Le collège de Saint-Boniface gardera son affiliation à l'Université, à moins que, contre tout droit, on ne lui rende la position intenable particulièrement au point de vue catholique et français.*

4. *L'établissement d'un collège catholique anglais à Winnipeg est formellement autorisé depuis 1907 par S. G. Mgr l'Archevêque. Cependant les ressources pour sa construction et son entretien semblent manquer et il convient d'attendre que le site de la nouvelle Université soit choisi, afin de le placer à proximité.*

— M. l'abbé Désiré Claveloux, nouveau prêtre du diocèse passé au rite ruthène, est revenu de Galicie le 17 avril. Il est allé prêter main forte à M. l'abbé Sabourin dans la région de Sifton, Man. Un Rédemptoriste belge et trois prêtres canadiens-français sont encore en Galicie et se préparent à l'apostolat auprès des Ruthènes. Puissent-ils avoir des imitateurs! *Messis quidem multa, operarii autem pauci.*

AU COUVENT DE SAINT-NORBERT

ET A L'ORPHELINAT DE WINNIPEG.

L'abondance des matières nous contraint à regret à n'accorder qu'une brève mention aux magnifiques séances données dans ces deux institutions dirigées par les Rdes Sœurs Grises de Montréal. A Saint-Norbert, le 18 avril, on fêta M. l'abbé G. Cloutier, le digne curé de la paroisse. On a aussi profité de l'occasion pour présenter une adresse, remplie des meilleurs vœux de fête, à S. G. Mgr l'Archevêque. Le drame principal: *Les Chrétiens aux Lions!* a été rendu avec beaucoup de naturel, d'intelligence et de sentiment. Les petits garçons ont fait excellente figure dans une comédie intitulée: *La Récréation* et contenant de hautes leçons de philosophie pratique.

Le lendemain à l'Orphelinat^{* * *} Saint-Joseph, les petits garçons de trois à douze ans ont enchanté l'auditoire nombreux de prêtres et d'amis de Winnipeg et de Saint-Boniface qui entouraient S. G. Mgr l'Archevêque, le héros de la fête. L'adresse contenait une touchante allusion à l'incomparable privilège de la communion quotidienne accordée par Pie X aux petits enfants, privilège qui les "rend riches de Dieu même." Monseigneur répondit en français et en anglais, complimenta les orphelins et les loua de parler si bien les deux langues française et anglaise.

FONDATION DE L'ŒUVRE DU BON-PASTEUR
A WINNIPEG.

Les Rdes Mères Marie du Précieux Sang, supérieure, et Claire du T. S. Sacrement, assistante, et une Sœur tourière, arrivées le 6 avril à la Maison Vicariale des Sœurs Grises de Saint-Boniface, ont pris possession jeudi, le 20, de la maison occupée autrefois par la Y. W. C. A., 373, avenue William. Le lendemain, vendredi, cinq autres Sœurs sont arrivées de Montréal. L'œuvre est donc commencée et les excellentes Religieuses ont déjà reçu deux brebis pour le bercail du Bon-Pasteur. Grande est la sympathie des Catholiques et elle est presque égalée par celle de plusieurs de nos frères séparés qui connaissent l'œuvre admirable de relèvement accomplie dans le monde entier par les filles de la Vénérable Mère Ste-Euphrasie, toujours fidèles à l'esprit du Bienheureux Père Eudes. Le 24 avril, S. G. Mgr l'Archevêque est allé célébrer la sainte messe dans leur monastère improvisé. C'était la première messe et pour ainsi dire la messe de fondation.

Les Cloches sont heureuses de saluer l'établissement de cette œuvre si salutaire dans la ville de Winnipeg et elles prient les vaillantes Religieuses d'agréer leurs meilleurs vœux de succès.

PROFESSION RELIGIEUSE ET VETURE

A LA MAISON-VICARIALE.

Le 20 avril, S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de profession religieuse et de vêtue à la Maison-Vicariale des Rdes Sœurs Grises de Montréal à Saint-Boniface. Les Rdes Sœurs Laurendeau, du Couvent de Ste-Anne des Chênes, Ringuet et Boniface, de l'Hôpital de Saint-Boniface, ont prononcé leurs derniers vœux. La Rde Sœur Julien (M.-Eugénie), a prononcé ses premiers vœux. Ont revêtu le saint habit. les Rdes Sœurs Naphin (Ellen), de Yorkton, Sask., Poirier (M.-Anna), de Mariapolis, Man., et Arcade (Marguerite Delorme), du Lac Croche, Sask.

Le R. P. F. Borgonie, c. ss. R., de Yorkton, a prononcé le sermon de circonstance.

LES FLAMANDS DE SAINT-BONIFACE.

Le 9 avril, dimanche, lors d'une réunion des Flamands de Saint-Boniface et des environs dans la sacristie de la cathédrale, Mgr l'Archevêque leur a dit sa sollicitude à leur égard et leur a fait part de ce qu'il leur offre pour l'érection d'une paroisse flamande s'ils peuvent en supporter les charges. Son ardent désir est de les voir conserver dans ce pays les belles traditions de foi qui ont fait de leurs compatriotes de Belgique les modèles des Catholiques du monde entier par leur zèle et leur générosité à maintenir les écoles catholiques.

M. l'abbé Charles Mahieu a interprété Monseigneur, qui l'a remercié de son travail à grouper les Flamands en paroisse. Cependant comme leur nombre n'est pas considérable et qu'il serait fort onéreux pour eux de construire de suite une église et de pourvoir à la subsistance d'un prêtre, on a formé un comité qui s'occupera de l'œuvre. Sa Grandeur a déclaré qu'au cas où M. l'abbé Mahieu serait placé à la tête d'une paroisse flamande à la campagne, un autre prêtre parlant le flamand serait nommé vicaire à la cathédrale.

VETURE A LA MAISON-CHAPELLE.

Le 25 avril S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de vêtue à la Maison-Chapelle des Missionnaires Oblates du S.-C. et de M.-I. de Saint-Boniface. Ont revêtu le saint habit les Rdes Sœurs Marie St-Thomas d'Aquin, Yolande Van Chestein, de St-Michel de Napierville, Qué.; Marie Ste-Cécile, Berthe Patenaude, d'Hochejaga; Marie St-Albert, Marie-Anne Ferland, de Montréal; Marie St-Jean d'Avila, Ernestine Bleau, de Maisonneuve; Marie St-Isidore, Alma Moquin, de St-Joseph, Man.; Marie-Ange, Ludivine Labossière, de St-Léon, Man., et Marie St-Antoine, Emilie Bisailon, née à Winnipeg et venue du Sault-au-Récollet, Qué.

M. l'abbé Denys Lamy, de l'archevêché, a prononcé le sermon de circonstance.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES.

M. l'abbé Jean Vorst, ci-devant curé de Benchonzie, curé de Melville. Sask., (diocèse de Régina.)

— M. l'abbé Oscar Solymos, prêtre hongrois, curé de Benchonzie, Sask., colonie hongroise, (diocèse de Régina.)

— M. l'abbé Joseph Bellair, curé de la nouvelle paroisse de Ste-Marthe, Sask., (diocèse de Régina.)

— M. l'abbé Désiré Claveloux, prêtre passé au rite ruthène, auxiliaire de M. l'abbé Sabourin à Sifton, Man.

— M. l'abbé Thomas B. Birmingham, venu récemment d'Angleterre, du diocèse de Nottingham, réside avec M. l'abbé Cherrier à l'Immaculée Conception de Winnipeg.

— M. l'abbé Paul Janersko, prêtre polonais, est nommé à Huns'Valley en vue de Shoal Lake, Man.

— Le R. P. Louis Gladu, o. m. i., directeur de *L'Ami du Foyer*, aumônier des Rdes Sœurs du Bon-Pasteur à Winnipeg.

DING ! DANG ! DONG !

Le R. P. Servule Dozois, o. m. i., visiteur, a laissé Winnipeg pour Montréal le 25 avril. Sa visite de la province du Manitoba est terminée et il retourne à Rome. Le R. P. Prisque Magnan, provincial, l'a accompagné jusqu'à Montréal.

— Le R. P. Morard, m. s., provincial, de Forget, Sask., est venu rencontrer le R. P. Guinet, visiteur, le jour de son départ de Saint-Boniface.

— La fanfare du Petit-Séminaire, dirigée par M. l'abbé N. Deslandes, a joué pour la première fois en public le jour de Pâques, au moment où Mgr l'Archevêque se rendait en procession de l'archevêché à la cathédrale.

— Une *Enfant de Marie* d'un village manitobain nous prie d'annoncer la formation, contre toute espérance, d'un nouveau district scolaire, obtenu par l'intercession du Sacré-Cœur, de Marie Auxiliatrice et de saint Antoine de Padoue.

— M. l'abbé Amédée Gosselin, recteur de l'Université Laval, de Québec, M. Pierre-Georges Roy, directeur du *Bulletin des Recherches Historiques*, de Lévis, et M. Albert Lozeau, le poète et journaliste bien connu, de Montréal, viennent d'être nommés membres de la *Société Royale* du Canada.

— La construction du Petit-Séminaire de St-Boniface, au coin des rues Aulneau et Cathédrale, sera commencée sous peu. Nous reparlerons de cette œuvre vitale pour le diocèse.

— M. l'abbé T. Schmidt, curé de Duck Lake, Sask. et président de la Compagnie de Publication du *Patriote de l'Ouest*, est venu à St-

Boniface dans la dernière semaine d'avril. Il nous a apporté la bonne nouvelle que le nouvel atelier du *Patriote* est déjà construit, que de nouvelles presses y sont installées et que le vaillant journal, ressuscité de ses cendres, va reprendre sa publication en mai sous la direction du R. P. A.-F. Auclair, o. m. i.

— Nos sincères remerciements au *Devoir* de Montréal, au *Bien Public* des Trois-Rivières, au *Progrès* de Morinville et au *Manitoba* de St-Boniface pour avoir bien voulu signaler à leurs lecteurs la publication du *Journal* de La Vérendrye. Notre confrère de Morinville reproduit présentement ce précieux document encore inédit.

— Le R. P. F.-X. Fafard, o. m. i., ancien missionnaire de la Baie d'Hudson et depuis plusieurs années missionnaire à la Pointe-Bleue, diocèse de Chicoutimi, est passé à St-Boniface le 24 avril en route pour le Pas. Il retourne vers ses anciennes missions.

— Nos compatriotes d'Edmonton, Alta., ont célébré le 26 avril le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de leur *Société St-Jean-Baptiste*.

— M. J.-E. Carreau, de Montréal, qui annonce fidèlement dans *Les Cloches*, et M. Vanpouille, qui vient de transporter son établissement sur la rue Provencher, (Bloc du Collège), Saint-Boniface, méritent d'être spécialement encouragés pour l'achat d'ornements d'église.

— M. l'abbé J. Dufresne, curé de Lorette, est à faire agrandir le couvent de sa paroisse et à le pourvoir des améliorations modernes.

— L'immigration canadienne-française dans l'Ouest est particulièrement considérable cette année. Depuis quelques semaines environ trois mille compatriotes sont venus de la province de Québec et des Etats-Unis. Bienvenue et succès à ces nouveaux colons, frères par la foi, le sang et la langue.

R. I. P.

Sir Henri-Elzéar Tachereau, ancien juge en-chef du Canada et membre du Conseil privé de Sa Majesté, décédé à Ottawa.

— R. P. Charles Caron, o. m. i., décédé à Calgary, Alta.

— R. F. Ulric Paquin, s. j., autrefois du Collège de St-Boniface décédé en Alaska.

— R. F. Onésime Fortin, o. m. i., décédé à Québec.

— M. Edouard Barton, père du R. P. Ed. Barton, c. r. i. c., décédé à Fort Pelly, Sask.

— M. Georges-Adolphe Brénon, décédé à Pussay, en France.

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

La Société Historique de Saint-Boniface

Supplément aux *Cloches de Saint-Boniface*

VOL. X

1 MAI 1911

No. 9

ORDRES ET DEPECHES DU ROI

CONCERNANT L'OUEST ET LA VERENDRYE DE 1735 A 1751.

Suite.

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS,

A Marly le 26 Avril 1741.

M.

J'ay reçu les lettres que vous m'avés ecrites les 8, 9 et 20 Octobre de l'année dernière.

.....
Je ne sçais si le S. De Laverendrye sera plus jaloux de tenir la dernière parole qu'il vous a donnée pour la poursuite de sa decouverte, qu'il ne paroît l'avoir esté jusqu'a present de satisfaire a ce qu'il avoit annoncé. A juger cependant de cette entreprise sur la relation du dernier journal que vous m'avés envoyé, on devroit s'attendre a tirer des eclaircissemens assez interessans du voyage que le fils de cet officier a dû faire chez les Mantanes; et c'est ce que je souhaite de voir dans le compte que vous avés agreable de me rendre de ce qui vous en reviendra.

Quant à la discussion occasionnée par les pretentions du S. De Lorme sur ce mesme officier, je sens qu'il pourroit y avoir de l'inconvenient à laisser etendre l'usage de la procedure ordinaire jusques dans les pais d'en haut; Mais cela demande neanmoins quelque explication, car il ne conviendrait pas non plus que les voyageurs fussent affranchis des regles judiciaires pour toutes les affaires qu'ils pourroient avoir soit entr'eux, soit avec des Negocians, ou autres particuliers. Pour me mettre en estat de faire un reglement qui puisse concilier ces objets, il est a propos que vous m'expliquiés l'usage qui s'est pratiqué a cet egard; et je vous prie d'ajouter a cette explication vostre avis sur les differens cas qui peuvent se presen-

ter. J'écris à M. Hocquart de m'envoyer les mesmes éclaircissemens de sa part; et si vous pouviés vous concerter ensemble sur cela, j'en serois plus en estat de vous faire sçavoir les intentions du Roy. Je ne puis cependant, sur le detail que vous me faites de ce qui s'est passé à l'occasion de l'affaire d'entre le S. de La Verendrye et Delorme, qu'approuver le party que vous avez pris. C'est ainsi que je m'en explique avec M. Hocquart qui ne m'a point parlé de cette affaire et a qui je ne dis pas non plus que vous m'en ayés écrit. Mais je vous exhorte d'en agir de maniere qu'il n'y ayt pas d'altercation entre vous. L'experience a deu vous faire connoître combien il est important à tous esgards que vous soyés en bonne intelligence avec l'Intendant; et indépendamment de vostre intérêt personnel qui s'y trouve, vostre zele pour le service du Roy ne me permet pas de douter que vous n'évitiés avec soin tout ce qui pourroit donner atteinte à cette union.

.....
A M. HOCQUART,

A Marly le 27 Avril 1741.

J'ay esté informé, M. d'une affaire qu'il y a entre les Srs De la Verendrye et Delorme et sur laquelle vous aviés rendu une ordonnance dont l'officier commandant à Missilimakinac a empêché l'exécution, et par le detail qui m'a esté fait de cette affaire je comprens qu'il pourroit estre necessaire de faire un arrangement qui en assûrant l'exécution des jugemens qui pourront estre rendus soit par l'Intendant, soit par les Juges ordinaires sur les affaires des voyageurs, previenne aussy les altercations qui pourroient en resulter par raport aux postes des païs d'en haut; car si d'un costé il pourroit y avoir de l'inconvenient à laisser trop etendre l'usage de la procedure ordinaire dans ces païs là; il ne conviendroit pas non plus que les voyageurs fussent affranchis des regles judiciaires pour toutes les affaires qu'ils pourroient avoir soit entr'eux soit avec leurs Equipieurs ou d'autres particuliers.

C'est pour concilier ces objets que je souhaite que vous m'expliquiés l'usage qui s'est pratiqué jusqu'à present à cet esgard, et que vous ajoutiés à cette explication vostre avis sur les differens cas qui peuvent se presenter. Si vous pouviés vous concerter sur cela avec M. le Marquis de Beauharnois, j'en serois bien plus en estat de vous faire sçavoir les intentions du Roy.

Au reste comme vous ne m'avez rien écrit sur l'affaire du Sr de la Verendrye, je juge qu'elle n'aura pas eu de suite: et il seroit inutile dans ce cas de la reveiller. Il faut surtout éviter les altercations et je ne puis pas douter que vous n'y donniés de vostre costé toute l'attention dont vous estes capable

Je suis, M. en a vous.

A MRS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

a fontainebleau le 17 Avril 1742.

Ms.

Depuis que le Sr De La veranderie a entrepris de faire la decouverte de la mer de l'Ouest par les Terres. M. le Marquis de Beauharnois m'a envoyé plusieurs journeaux que cet Officier lui a remis des progrès de son entreprise. Mais si d'un costé les details qu'ils contiennent donnent lieu d'esperer qu'elle pourra ne pas estre sans succès, ils servent aussi a faire connoitre qu'il est necessaire de donner au Sr de La veranderie du secours pour la suivre. Il a paru qu'il pourroit convenir pour cet effet de lui joindre un officier qui par ses talens fut capable d'y concourir; Et cet arrangement est mesme d'autant plus convenable, qu'il est d'ailleurs important d'elever dans la Colonie des officiers qui par leur conduite et les connoissances qu'ils pourront prendre des mœurs des nations avec lesquelles le Sr de la Veranderie a formé des liaisons puissent servir dans la suite a les gouverner. Par les temoignages qui m'ont jusqu'a present este rendus du Sr Demuy Lieutenant il paroît qu'il pourroit estre plus propre qu'un autre a la destination dont il s'agit. S. M. s'en raporte cependant au choix que M. le Marquis de Beauharnois jugera a propos de faire pour cela, persuadée que le bien du service et celui de la decouverte en question seront les seules considerations qui le determineront pour le choix. Peut estre conviendrait il aussi de donner la mesme destination a quelqu'autre Officier ou Cadet des troupes, a la place d'un des enfans du Sr de la Veranderie qu'il est a propos de ne pas laisser toujours dans les Postes ou ils servent; mais c'est sur quoy S. M. s'en raporte encore a M. le Marquis de Beauharnois.

Cependant comme il n'est pas juste que le Sr Demuy ou celui qui sera choisi a sa place suivit cette destination sans en retirer quelque'avantage, l'Intention de S. M. est qu'indépendamment du transport des effets qui pourront lui estre necessaires pour sa subsistance et dont le Sr De La veranderie doit estre chargé, il lui soit encore donné une recompense convenable par cet officier sur le produit de la traite des Postes qu'il a etablis et pour laquelle S. M. veut qu'il paye d'ailleurs une somme de 3 000 L par an entre les mains de M. le Marquis de Beauharnois. J'attendrai que vous m'informiez de l'exécution de cet arrangement.

A MRS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

A fontainebleau le 17 Avril 1742.

Mrs

Par un memoire que le Sr Natan de lamarque Negociant de Montreal m'a remis tant pour luy que pour le Sr Gamelin son associé,

il a représenté qu'en consequence d'un accommodement fait entre Eux et le Sr de la Verendrye, celui cy s'estoit engagé par une transaction du 12 novembre 1740 a leur faire remettre dans un certain tems 75 pacquets de Castor, en dedommagement des pertes qu'ils prétendent avoir souffertes sur les fournitures qu'ils luy ont faites pour son Entreprise de la decouverte de la mer de L'ouest; mais que quelque avantageux que cet accommodement ait été pour le Sr de la Verendrye Il ne s'est cependant pas mis en peine d'y satisfaire et ne leur a remis que 9 pacquets de Castor; ce qui leur cause un prejudice considerable. Il est juste que vous fassiez verifier si les plaintes de ces negociants sont fondées, et que dans ce cas vous leur donniez la protection dont Ils auront besoin pour obliger le Sr de la Verendrye a se mettre en regle avec Eux.

Je suis parfaitement

A M. LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS,

A Versailles le 20 avril 1742.

M.

J'ai receu les Lettres que vous m'avés ecrites les 12 may, 5. 6. 7. 16. 18. et 28. octobre de l'année dernière.

Je vous ay expliqué plusieurs fois les Soupçons que j'ai conçus de la conduite qu'a tenté jusqu'a present le Sr De La veranderie par rapport a la decouverte dont il est chargé. Comme d'un autre costé les differens details qu'il a faits des progrès de l'entreprise ne scauroient mettre a portée de juger de ce qu'on peut attendre, il a este necessaire de prendre des arrangemens pour pouvoir sçavoir a quoi l'on doit s'en tenir a cet Egard; Et vous verrés par la depêche commune que je vous écris sur cette matiere a vous et a M. Hocquart en quoi consistent ces arrangemens et quelles sont les intentions de S. M. vous aurés agreable de vous y conformer.

A MRS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

A Versailles le 30 Mars 1744.

Mrs

J'ai receu vos lettres des 18. septembre 29. octobre et 2. novembre derniers avec les pieces qui y estoient jointes.

Le compte que le S. de la Veranderie a rendu des progrès de sa decouverte ne doit pas faire juger plus favorablement que par le passé de l'attention qu'il y donne ny de l'envie qu'il a de la perfectionner. Quoiqu'il en soit, il faut attendre quel aura été le succès du dernier voyage qu'ont dû faire ses deux fils. Mais il est bien a craindre qu'il n'en ait été de ce voyage comme de la plus part de ceux qu'a annoncés le S. de la Veranderie depuis le commencement de son entreprise.

(A suivre.)